

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 3 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 V.485 Vœu relatif à la privatisation du groupe ADP

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que les terminaux de Paris-Charles de Gaulle et d'Orly constituent la porte d'entrée en France et en Ile-de-France, avec plus de 100 millions de voyageurs chaque année, dont une partie résident, travaillent ou se déplacent dans le 2^{ème} arrondissement ;

Considérant que les aéroports de Paris concentrent des enjeux économiques, sécuritaires et d'aménagement qui en font des actifs stratégiques de l'Etat et qu'ils bénéficient d'une situation de quasi-monopole ;

Considérant le poids économique du groupe ADP dans l'aménagement de l'Ile-de-France, avec un système aéroportuaire qui représente 8,3% de l'emploi salarié dans la Région et l'importance du Grand Roissy comptant 160 000 emplois - dont 85 000 sur le seul aéroport – et générant 10% de la richesse francilienne ;

Considérant que le deuxième arrondissement de Paris concentre des activités économiques importantes, regroupant 70.000 salariés, dont l'attractivité repose notamment sur la qualité des réseaux de transports permettant de relier la métropole parisienne aux autres pôles économiques nationaux et internationaux ;

Considérant que les plateformes d'ADP sont des infrastructures dans lesquelles le contrôle de l'entrée et la sortie des passagers et des marchandises constitue un enjeu de sécurité nationale ;

Considérant que la maîtrise publique est indispensable à un développement cohérent des activités aéroportuaires, garantissant le maintien du couvre-feu, limitant des mouvements de vols et réduisant les nuisances subies par les riverains ;

Considérant que la puissance publique est la plus apte à prendre en compte les enjeux environnementaux liés au trafic aérien qui ne peuvent être négligés au profit de la seule logique de rentabilité ;

Considérant que les plateformes de Paris-Charles de Gaulle, d'Orly et du Bourget représentent des territoires majeurs du Grand Paris et ont des impacts directs pour la Ville de Paris comme pour le cœur de la métropole ;

Considérant que l'Etat majoritaire à hauteur de 50,5% dans le groupe ADP entend céder tout ou partie de ses participations ;

Considérant que les collectivités franciliennes n'ont pas été consultées sur ce choix par le Gouvernement avant la présentation au Conseil des ministres, du projet de loi « Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) » ;

Considérant que les motivations de cette privatisation s'appuient sur des arguments économiques de court-terme alors même que le groupe ADP a redistribué ces dix dernières années près de 2 milliards d'euros de dividendes à ces actionnaires, dont au premier chef l'Etat ;

Considérant qu'avec la privatisation d'ADP, le retour sur investissement primera sur le développement et l'amélioration des plateformes d'Orly et de Roissy ;

Considérant que la remise en cause de la participation majoritaire de capitaux publics dans le groupe d'ADP porterait un grave préjudice au développement des plateformes parisiennes, avec des conséquences pour l'emploi et l'externalisation d'un certain nombre d'activités ;

Considérant les précédentes privatisations d'infrastructures de transports, dont celles des autoroutes qui ont été préjudiciables aux contribuables comme à leurs usagers ;

Considérant que 98% des salarié.e.s d'ADP ont exprimé leur refus à cette privatisation lors d'une consultation organisée par les organisations syndicales en avril 2018 ;

Aussi, sur proposition de Jacques Boutault, Maire du 2e arrondissement et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris

Émet le vœu

Que le Conseil affirme son opposition à toute privatisation par l'Etat du groupe ADP, entreprise gestionnaire des aéroports franciliens.